

ELECTIONS EUROPÉENNES :

CAMPAGNE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Les élections européennes de 2019 seront les premières élections nationales depuis la victoire d'Emmanuel Macron.

Ces élections seront un véritable référendum contre la politique anti pauvres et au service des plus riches du gouvernement et du président : suppression des APL, destruction du code du travail, cadeaux aux plus riches, attaque contre les retraites, contre la santé, contre l'éducation...

Nous pouvons lui dire stop dans les urnes ! Ces élections en sont l'occasion car le programme de Macron ne répond finalement qu'aux injonctions de la Commission européenne.

Dire non à Emmanuel Macron, c'est dire non à l'Europe allemande de Madame Merkel.

Une Europe qui détruit la souveraineté populaire et qui promeut le libre-échange et donc la concurrence de tous contre tous.

L'accord commercial avec le Japon dont le texte « ne nécessite pas d'être ratifié par les parlements » en apporte un triste exemple.

Faire une campagne d'inscription sur les listes électorales, c'est donc donner la possibilité à chacun et à chacune de reconquérir sa voix politique, d'être à nouveau souverains, c'est-à-dire de pouvoir changer radicalement l'avenir du pays et donc sa propre vie. C'est aider à reconstituer le peuple dans une dynamique pour réécrire de A à Z la règle du jeu. Plus nous serons nombreux-ses à investir les listes électorales, plus nous aurons de forces pour balayer le petit nombre de puissants qui gouvernent sans le peuple et contre ses intérêts.



RAPPEL DES PROCHAINES ÉLECTIONS :

Élections	Dates	Durée de mandat	Dernières élections
Européennes	26 mai 2019	5 ans	2014
Municipales	2020	6 ans	2014

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR VOTER AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES ?

Un citoyen ou une citoyenne de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur ou une électrice français·e. Pour exercer ce droit de vote, il ou elle doit être inscrit·e sur les listes électorales de sa commune **avant le 31 mars 2019**. (Les dossiers doivent être déposés en mairie 10 jours au moins avant cette date) et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique. À noter qu'il est possible de s'inscrire sur les listes électorales par internet selon sa commune.

QUI A DES FORTES CHANCES DE NE PAS ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

- Les jeunes ayant déménagé entre leurs 16 et leurs 18 ans, 15% des nouveaux électeurs et électrices ne sont pas inscrits automatiquement sur les listes
- Les personnes ayant acquis la nationalité française récemment
- Les personnes ayant eu 18 ans avant 1997 quand l'inscription n'était pas automatique sur les listes

QUELLE DÉMARCHE ADOPTER POUR CETTE CAMPAGNE ?

Caravanes

Le porte-à-porte est la manière la plus efficace pour mener une campagne d'inscription. Munissez-vous de formulaires imprimés à distribuer aux personnes non-inscrites, d'un appareil photo et de feuilles de mandat pour photographier les pièces administratives demandées et inscrire des personnes qui ne pourraient pas ou n'auraient pas le temps de se déplacer en mairie (attention le porte-à-porte est interdit si vous travaillez pour la mairie ou pour une autorité administrative). Lors du porte-à-porte un petit questionnaire peut-être prévu et préparé en amont afin d'ouvrir la discussion avec les habitant·e·s.

Voici quelques pistes possibles pour entamer la discussion :

- Savez-vous que des élections européennes vont avoir lieu en 2019 ?
- Connaissez-vous les décisions qui sont prises au niveau européen ?
- Quelles propositions aimeriez-vous voir adopter au niveau européen ?
- Savez-vous que La France insoumise a un député au Parlement européen ?
- Savez-vous qu'il faut vous inscrire avant le 31 mars 2019 pour voter aux prochaines élections européennes si vous n'êtes pas encore sur les listes électorales ?



QUELS DOCUMENTS SONT NÉCESSAIRES ?

Afin de réaliser l'inscription sur les listes électorales il est possible de se déplacer en Mairie avec les documents demandés ou de passer par le système d'inscription disponible par internet à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
N'hésitez pas à vérifier si cela est possible dans votre commune.

Les documents nécessaires :

- **Le formulaire d'inscription sur les listes électorales** (Cerfa 12669, disponible en annexe)
- **Photocopie de la pièce d'identité** : carte d'identité ou passeport valide ou expiré depuis moins d'1 an. Pour une personne naturalisée française récemment n'ayant pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + un justificatif de nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
- **Justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois à choisir parmi : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer.

La personne inscrite reçoit ensuite sa carte électorale par courrier.

Si la personne vit chez ses parents ou est hébergée par un·e proche.

- Formulaire rempli
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne souhaitant s'inscrire
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui l'héberge
- Une lettre signée de la personne attestant de l'hébergement
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de cette personne

Si la personne n'a pas le temps ou ne peut pas se déplacer à la mairie, il est possible de se faire inscrire sur les listes par une personne vous représentant.

- Formulaire rempli
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne souhaitant s'inscrire
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne mandataire
- Mandat écrit et signé attestant que la personne souhaitant s'inscrire donne le droit à la personne tiers de l'inscrire : procuration sur papier libre où seront inscrits les noms du mandant et du mandataire (modèle en annexe)

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
À L'USAGE DES CITOYENS FRANÇAIS**
(code électoral, articles L. 2 à L. 40)

Numéro d'enregistrement

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

1. ÉTAT CIVIL

NOM :

Indiquer le nom de jeune fille pour les femmes mariées

NOM MARITAL (facultatif) :

PRÉNOM(S) :

SEXE : M F

NÉ(E) LE : / / À (commune) :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT : ou OUTRE-MER* :

PAYS :

Demande son inscription sur la liste électorale de la commune de :

DÉPARTEMENT : ou OUTRE-MER* :

2. SITUATION DU DEMANDEUR

• Cocher la case correspondant à votre situation :

- Situation 1 : première inscription sur les listes électorales d'une commune française
- Situation 2 : demande d'inscription en cas de **déménagement à l'intérieur d'une même commune française ou d'un même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille**
- Situation 3 : demande d'inscription en cas de **changement de commune d'inscription ou en cas de changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille**

Dans ce cas, indiquer impérativement le précédent lieu d'inscription :

COMMUNE :
Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement

DÉPARTEMENT : ou OUTRE-MER* :

• Pour les personnes également inscrites à l'étranger sur une liste électorale consulaire et qui souhaitent que l'inscription sur la liste électorale de la nouvelle commune entraîne la radiation de cette liste électorale consulaire, préciser :

- Ambassade ou poste consulaire :
- Pays :

3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR (où le courrier peut être expédié)

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel (fortement recommandé) : @

*OUTRE-MER : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

Date : / /

Signature du demandeur :

Cachet de la mairie

Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)

Inscription volontaire

Inscription par décision judiciaire

Inscription d'office

Date de réception de la demande en mairie : / / Date de prise en compte de la demande : / /

FEUILLE DE MANDAT / INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Je soussigné,

Domicilié à.....

Donne mandat à.....

pour m'inscrire sur les listes électorales.

Fait à Le

Signature

FEUILLE DE MANDAT / INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Je soussigné,

Domicilié à.....

Donne mandat à.....

pour m'inscrire sur les listes électorales.

Fait à Le

Signature

FEUILLE DE MANDAT / INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Je soussigné,

Domicilié à.....

Donne mandat à.....

pour m'inscrire sur les listes électorales.

Fait à Le

Signature

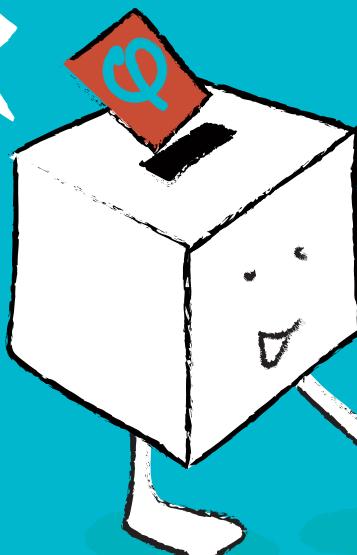
EN 2018, JE M'INSCRIS. EN 2019, JE VOTE POUR LE FAIRE PAYER !

Le 26 mai 2019, on votera pour les élections européennes.
Macron méprise le peuple, mais le peuple peut lui faire payer sa politique.

Votons pour le faire payer !
Votons France insoumise !

N'oublions-pas.
Pour voter en 2019,
il faut s'inscrire sur
les listes électorales
avant le 31 mars
2019.

ALLEZ, HOP !
DU BALAI !



S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES

Comment ?

Sur internet www.service-public.fr

ou en se rendant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile

Quand ?

Avant le 31 mars 2019